

LA FED' NEWS

N°14
JUIN 2024

Fédération Départementale des
Chasseurs
d'Ille et Vilaine



L'actualité de la Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
N°14 - Juin 2024

La FDC 35 fête ses 100 ans : le bilan

- 150 bénévoles
- 4 jours de montage
- 22 associations et partenaires
- 1 mascotte
- 150 chiens
- 3500 personnes

Voici la recette d'un centenaire réussi ! 🍰

Et un grand merci une fois de plus à tous les bénévoles qui ont prêté main forte durant toute cette semaine, merci aux associations, aux partenaires et merci aux personnes venues nous rendre visite lors de cet événement ! 🙏



N'hésitez pas à nous partager votre ressenti sur cette journée en cliquant sur le bouton



Je donne mon avis

INFO FDC

Guichet Unique : information validations, relance par courrier

Chers Adhérents,

Le 30 mai dernier, nous vous avons adressé un mail afin que vous puissiez valider en ligne votre permis de chasser pour la saison cynégétique 2024/2025.

Si vous ne le retrouvez pas, veuillez à vérifier dans tous vos dossiers de réception (**SPAM**, indésirables, mails commerciaux...), ainsi que l'expéditeur fdc35@fdc35.com.

A défaut, vous trouverez ci-dessous un nouveau formulaire vierge à nous retourner complété et signé, accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de la « REGIE FDC 35 » et **du carnet bécasse si celui-ci ne nous est pas encore parvenu.**

Si vous avez déjà validé votre permis de chasser ou s'il est en cours de validation, ne pas tenir compte de cette information.

A noter : à compter de la saison cynégétique 2025/2026, la validation du permis de chasser se fera uniquement en ligne, il n'y aura plus de format « papier ».

Pour ceux qui n'ont pas encore validé leur permis, une relance de bon de commande papier est parti par courrier et vous allez donc le recevoir d'ici peu dans votre boîte aux lettres.

RECAP TARIFS :

Validation départementale 35 sans assurance : **150 €**

Validation départementale 35 avec assurance : **171€**

Validation nationale sans assurance : **222.05 €**

Validation nationale avec assurance : **243.05 €**

DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER		Campagne de chasse 2024/2025
Numéro d'identification (1) Cadre réservé à la Fédération des chasseurs D'ILLE ET VILAINE		Adresse postale des chassiers L-423-12 à L-423-12 à R-423-24
Références de permis de chasser* <input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Doublet de l'OFB/ONCS <input type="checkbox"/> Document étranger <input type="checkbox"/> Certificat prosovie de capacité Numéro : Délivré le : Par * : <input type="checkbox"/> Préfecture de : Département de délivrance : <input type="checkbox"/> OFB/ONCS Page : Dans le cas d'un duplicata délivré par l'OFB/ONCS (nouveau permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original : N° : Délivré le :		Coordonnées Date de naissance : Lieu de naissance : Sexe : Prénom : Nom : Date de naissance : Adresse : Code postal : Ville : Pays : Tél : Mobile : Mail :
Autorisation de chasser pour mineur et majeur en luttant accordée par * <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Juge des tutelles NCM - Infirm : Date de naissance : Adresse : Code postal : Ville : Pays :		Contacts Tél : Mobile : Mail :
*Cocher les cases correspondantes. *Comme à l'habitude, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation doivent être corrigées sur le bon de validation ou le bon de commande (au verso) *Préciser le territoire de chasse sur le bon de validation ou le bon de commande (au verso) *Départementale - Pour chasser en Ille et Vilaine et dans les territoires de chasse délimités par le même arrêté, pour leur partie comprise dans les départements limitrophes. *Souscrire une assurance chasse dans la compagnie de votre choix est OBLIGATOIRE. Attention : Cf la pièce jointe pour la FC NM proposée par la FC35. Les autres compagnies ne sont possibles que sous condition d'être préalablement acceptés à la FC de l'Etat FC35. Pour plus d'informations, téléphoner au 02 99 78 29 29. <input type="checkbox"/> Cocher obligatoirement une case si vous souhaitez chasser la bécasse <input type="checkbox"/> Signer impérativement votre demande de validation <input type="checkbox"/> Payer par chèque à l'ordre de « Régie FC35 » <input type="checkbox"/> Aucune validation de permis ne sera délivrée à l'accueil avant mi-septembre.		
BIEN VERIFIER		TOUTE ERREUR ENTRAINE LE RENVOI DE VOTRE DOSSIER

Les informations sur la validation

Je télécharge le bon de commande

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Comme à votre habitude, allez sur le site internet de votre fédération pour valider votre permis en ligne
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÉDER À LA VIDÉO

Nouveau chasseur ? Rapprochez-vous de votre fédération

LA VALIDATION DU PERMIS EN LIGNE en 2 étapes

À PARTIR DU 4 JUIN

1ère étape

Ouverture du site de validation en ligne et inscription (création du compte).

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !

2ème étape

Vous êtes déjà inscrit ? Si vous le souhaitez, prenez votre nouvelle validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation !

Tutoriel : inscription en ligne

Tutoriel : prendre sa validation en ligne

Nouveau mode de chasse ajouté dans le schéma départemental : tir du sanglier pour les parcelles en cours de récolte

Arrêté préfectoral du 02 juillet 2024
(approbation de l'avenant n° 1 du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique)

Récoltes :

- Tous types de récoltes

Modalités :

- Accord de l'exploitant agricole
- Mode de chasse se déroulant sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse (ACCA, ACC, chasse privée)
- Pas de chiens
- Pas de rabatteurs
- Nombre de chasseurs : 1 minimum, pas de maximum
- Cahier de battue non obligatoire
- Chasseur posté en périphérie de la parcelle en cours de récolte
- Poste fixe matérialisé par un simple jalon ou piquet
- Tir fichant obligatoire
- Tir à moins de 15 mètres fortement recommandé
- Pas de tir en direction de la parcelle en cours de récolte
- Respect de l'angle de sécurité de 30° obligatoire
- Respect de l'ensemble des règles de sécurité incombant à la chasse du Grand Gibier (textes législatifs, textes réglementaires et Schéma Départemental de Gestion Cynégétique)

Si prélèvement, apposition obligatoire du bracelet « sanglier » avant tout transport

Je consulte l'avenant au schéma



Choucas des tours : possibilité de destruction jusqu'au 31 août 2024



Ci dessous, l'arrêté préfectoral de destruction des choucas signé vendredi dernier, ainsi que les articles 6 et 7 de ce même arrêté qui précisent les modalités de destruction de l'espèce.

Il est désormais possible de détruire le choucas des tours en Ille-et-Vilaine **jusqu'au 31 août** uniquement sur demande de l'exploitant via la plateforme demarches-simplifiees.fr.

**CHOUCAS
DES TOURS**



**POSSIBILITÉ DE
DESTRUCTION
JUSQU'AU
31 AOÛT 2024 EN
ILLE ET VILAINE**

[Je télécharge le
formulaire](#)

Dégâts de la faune sauvage : application "faune-dégâts" pour les signaler

Le réseau Chambres d'agriculture met à disposition des agriculteurs mais également de tout citoyen une application permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage sur son exploitation agricole. Cet outil téléchargeable n'a pas valeur de déclaration mais comporte de très nombreux avantages.

[En savoir plus](#)



Peste porcine africaine : nouvelle campagne de prévention

LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

Chasseurs soyez vigilants

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS

- Signalez rapidement tout sanglier mort ou malade au réseau SAGIR.
- Appliquez strictement les règles d'hygiène (nettoyage/désinfection bottes, gants, voiture, vêtements).
- Séparez votre activité de chasse de celle d'élevage.
- De retour d'une chasse à l'étranger, ne ramenez pas de venaison ni de trophée.

Cofinancé par l'Union européenne

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de prévention pour protéger le territoire de la peste porcine africaine.

Peste porcine africaine : les bons gestes pour ne pas véhiculer la maladie

Communiqué de presse

Les opérations de baguage de caille des blés *Coturnix coturnix*

Par sa position géographique, la France constitue une importante zone de reproduction et une zone de halte migratoire pour les oiseaux « longs migrants ».

D'importantes lacunes entourent cependant notre compréhension de la dynamique et du fonctionnement des populations qui fréquentent notre pays.

Depuis 2006, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), devenu récemment Office Français Biodiversité (OFB) a développé un programme de baguage.

Par suite de la réorganisation de ses services, l'OFB a décidé de ne plus assumer l'encadrement « Réseau baguage de caille ». En 2024, pour assurer la continuité du Réseau, la Fédération Nationale des Chasseurs a repris ce travail à son compte, avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie et l'ensemble des fédérations de chasse volontaires, la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales assurant la coordination du Réseau. [...]



[Je lis l'article complet](#)

Enquête sur la qualité du gibier

En partenariat avec la FNC, nous souhaitons mesurer la qualité des viandes de gibier sauvage et de ce fait avons besoin d'effectuer des prélèvements sur les espèces sanglier, chevreuil et cerf dans plusieurs endroits de France.

Ces prélèvements seront effectués par un professionnel qui viendra sur place, cela représente une faible quantité de muscle (un carré de 5 cm).

2 prélèvements seront effectués sur chaque animal.

Cela sous-entend que l'animal devra avoir été éviscéré rapidement après sa mort et d'autant plus tôt si la T° est élevée.

L'heure de la mort, l'heure de l'éviscération, et la T° extérieure seront des données collectées car déterminantes sur la qualité de la viande.

Nous effectuerons les prélèvements sur des animaux éviscérés et dépecés.

La carcasse de l'animal devra être conservée dans de bonnes conditions = pas exposée au soleil et idéalement placée au froid.

Merci de contacter le technicien en charge du dossier le plus tôt possible après la mort du gibier :

D.TANNOUX : 06 89 30 62 25



Le Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Roche aux Fées en partenariat avec le service technique de la FDC 35 a organisé une grande journée de vénerie sous terre au blaireau le samedi 29 juin. En effet, cette espèce discrète mais très présente pose parfois de gros soucis sur les cultures agricoles.

Cette journée conviviale nous a permis de rassembler 5 équipages de vénerie, venant d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et même du Morbihan ! Cette chasse qui demande des bras a connu un grand succès avec une quarantaine de participants.

Après une bonne matinée de terrassement avec pelles et pioches, l'ensemble des participants se sont retrouvés autour d'un repas convivial organisé par le président du GIC et son équipe dynamique. Au bilan, plusieurs mètres cubes de terre déplacés à la sueur du front et 10 blaireaux capturés.



Espérons que cette opération pourra encore se perpétuer dans le futur !

D.TANNOUX : 06 89 30 62 25

Le papier a "du plomb dans l'aile"

Dans un souci de limiter les impressions papiers, donc de réduire les frais d'envois postaux (budget important à la FDC35) et également de limiter l'impact environnemental, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine va dématérialiser, dès 2025, un certain nombre de procédure et de documents : demande de plan de chasse, carte T, validation du permis de chasser, etc...

Cette transition se fera progressivement. Il sera **nécessaire que chaque détenteur de droit de chasse et chasseur dispose d'une adresse mail personnelle** pour pouvoir utiliser les différentes procédures et recevoir les différents documents émanant de la Fédération. Rappel : L'adresse mail personnelle est déjà obligatoire pour déclarer vos armes sur le

Système d'Information des Armes (SIA). Cette adresse mail personnelle sera utilisée dans tous les échanges Fédération ☐ Chasseurs / Adhérents.

Merci de transmettre votre adresse mail personnelle ainsi que votre numéro de mobile le plus rapidement possible à fdc35@fdc35.com en précisant vos nom, prénom et date de naissance.

Je transmets mon adresse mail

Ci-dessous le tableau prévisionnel des différentes étapes de dématérialisation :

Communication		
Revue fédérale au format papier	☞	Dernière parution en avril 2024. Un format numérique sera disponible en téléchargement sur le site de la Fédération.
Bilan d'activité	☞	Sous format dématérialisé à partir de 2025. Un format numérique sera disponible en téléchargement sur le site de la Fédération.
<u>Fednew's</u>	☞	Un envoi par mail chaque mois depuis mai 2023.
Facebook – Instagram	☞	Information hebdomadaire, voire journalière suivant l'actualité depuis ?
Communication par mail	☞	Un mail personnel par chasseur ; à transmettre le plus rapidement possible à la FDC35
Communication d'urgence par SMS	☞	Un chasseur = Un numéro de portable ; à transmettre à la FDC35
Documents administratifs		
Demandes de plans de chasse grand gibier et petit gibier	☞	Dématérialisation à partir de 2025
Validation du permis de chasser	☞	Via le site internet www.fdc35.com à partir de 2026 – Paiement sécurisé
Restitution carte T (bilan de prélèvement)	☞	Via le site internet www.fdc35.com à partir de la saison 2025/2026

i : validation du permis de chasser, l'année prochaine, les adhérents pourront :

- Venir chercher leurs bons de commande à la FDC et les remplir directement sur place
(attention : aucune validation en sera délivrée directement à l'accueil de la FDC 35, elle sera renvoyée par courrier) ;
- Imprimer le bon de commande chez eux et nous les renvoyer à la FDC ;
- Valider en ligne.

La **création d'un compte SIA avant le 31 décembre 2024 est obligatoire** pour les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez 6 mois pour compléter les informations concernant les armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Pour créer votre compte, vous devez avoir une adresse mail personnelle et valide à laquelle vous pouvez vous connecter.



En savoir plus

INFO EVENEMENT

Animation grand public au Marais Noir de Saint Coulban :
une balade nocturne avec inventaire de papillons de nuit

Inscription

**La vie nocturne au
Marais Noir de St-Coulban**

Découverte du Marais en balade nocturne
Inventaire de papillons de nuit avec un expert :
Dominique Halleux

Samedi
27 juillet
à 22h30

GRATUIT
Environ 4 km
Places limitées

Réservation obligatoire par mail :
m.georgeault@fdc35.com

Ferme de Boulienne
35430 ST PERE MARC EN POULET

Challenge chiens d'arrêt FDC 35

Challenge FDC 35 Chiens d'arrêt 2024

Epreuves amateurs ouvertes à tous pour chiens d'arrêt LOF ou non LOF

07 SEPTEMBRE 2024 **14 SEPTEMBRE 2024**

Pancé **Les Brûlais**

05 OCTOBRE 2024 **FINALE**

Bourg des Comptes

Inscription / fiche d'engagement disponible sur fdc35.com

Restauration possible les jours des épreuves initiales

fdc35@fdc35.com / 02.99.45.57.97



Inscription

Journée portes ouvertes du Vautrait Saint Sulpice : 14 septembre 2024

Vidéo de présentation

ÉQUIPAGE DU VAUTRAIT SAINT-SUPLICE

SOCIÉTÉ VÉNERIE

**JOURNÉE
PORTES OUVERTES DU CHENIL**

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 !

**ANIMATIONS
DÉMONSTRATIONS**

10H30 SOUPE DES CHIENS
11H00 TROMPES DE L'ÉQUIPAGE
14H30 TROMPES DE L'ÉQUIPAGE
15H30 PRÉSENTATION DE LA MEUTE
16H00 LE DRAG ET CURÉE FROIDE
RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

**10H-18H
OUVERT A
TOUS !**
ÉVÈNEMENT
GRATUIT

La Morinière - Mécé 35450
Les Amis du Vautrait Saint Sulpice



MIRADORS DE BATTUE

Bientôt disponible à la FDC



Caractéristiques :

- Pin traité classe IV
- Hauteur du plancher : 1,50 m
- Hauteur du garde-corps : 1 m

Fourni avec visserie complète et plan de montage.

75 € l'unité

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à faire une pré-commande auprès de Franck DROUYER au :

06.80.20.31.26 ou f.drouyer@fdc35.com

Je précommande

Idée recette par Fiona Hopkins : @CuisineTonGibier



NOUVELLE RECETTE

Brochettes marinées de chevreuil

Source :
@CuisineTonGibier
par Fiona Hopkins




NOUVELLE RECETTE



BROCHETTES MARINÉES DE CHEVREUIL

Temps de repose : toute une nuit à minima

- Épices Tex-Mex
- Huile d'arachide
(une huile neutre ou bien de l'huile d'olive si vous n'avez pas)
- Poivrons jaunes et rouges
- Sel et poivre
- Pics à brochettes

PRÉPARATION :

Étape 1 : MARINADE

Dans un saladier, mélangez l'huile avec les épices Tex-Mex. Ajoutez également un peu de sel et de poivre selon vos goûts.

Étape 2 : Coupez une ou deux gigues de chevreuil en cubes. Faites de beaux cubes à l'aide de votre couteau. N'hésitez pas à retirer du gras s'il y en a.

Étape 3 : Plongez tous vos morceaux de venaison dans la marinade. Mélangez bien. Réservez au frigo durant toute une nuit minimum.

Une fois la marinade bien prise, vous pouvez passer à la mise en brochette.

Étape 4 : Coupez vos poivrons en morceaux.

Étape 5 : Alternez un morceau de poivron, un morceau de chevreuil sur la brochette. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi ajouter des petits morceaux de barde de porc pour ajouter un peu de gras.

Étape 6 : Une fois terminé, vous pouvez les faire cuire au barbecue ou bien les mettre sous vide et au congélateur pour les déguster plus tard !



@CuisineTonGibier c'est ici



[Je consulte la recette](#)

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20
fdc35@fdc35.com

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !



© 2024 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés
Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Photographie © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)